

# Installation Transmission

Observatoire régional

Juin 2017

**a**GRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
NOUVELLE-AQUITAINE





## L'observatoire, un outil au service des acteurs de l'installation-transmission.

L'observatoire régional installation-transmission, outil qui exploite les données des chambres d'agriculture, de la MSA, des collectivités territoriales, de l'État, permet d'analyser les installations aidées et non aidées de l'ensemble du territoire Nouvelle-Aquitaine.

Mis en place dès 2015, il a contribué à mieux connaître la diversité des installations-transmissions, et des dispositifs d'accompagnement de l'installation sur l'ensemble de la nouvelle région géographique.

En 2016, l'observatoire a également contribué à alimenter les travaux de refonte de la politique régionale de l'installation, en particulier l'harmonisation des trois Programmes de Développement Ruraux (PDR) sur la nouvelle Dotation Jeune Agriculteur (DJA).

Tout ce travail a permis de trouver un point d'équilibre pour une nouvelle DJA commune aux 12 départements qui intègre les mêmes caractéristiques de modulation, y compris celle relative à l'effort d'investissement, en remplacement des prêts bonifiés.

Par un rapprochement des données issues de la MSA (ensemble des nouvelles inscriptions) et celles issues des dossiers DJA, nous avons conscience de l'importance du nombre d'installations qui ne bénéficient pas de l'accompagnement des DJA. Pour ceux qui ne rentrent pas dans les critères d'éligibilité de la DJA (soit + de 40 ans, soit sans capacité agricole), le dispositif prêt d'honneur soutenu par le Conseil Régional est un outil de financement et d'accompagnement qui pallie en partie ce manque. Il a été initié en Dordogne et dès 2016 s'est développé pour être envisageable dans l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.



Jérémie LAPEYRE  
Président de la Commission Installation-Transmission  
Chambre régionale d'agriculture  
Nouvelle-Aquitaine

# Sommaire

## S'installer

Les candidats à l'installation	p 7
Le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)	p 8
Le nombre d'installations aidées par la DJA	p 9
L'orientation technico-économique dominante des bénéficiaires de la DJA en 2015	p 11
Le profil des jeunes installés	p 12

<b>FOCUS : Modulation de la DJA</b>	<b>p 13</b>
Les financements innovants	p 14

## Transmettre

Le renouvellement des générations - PAT	p 16
L'offre et la demande du RDI	p 17
Les porteurs de projets inscrits au RDI	p 18
Les dispositifs pour faciliter la transmission	p 19

---

<b>CEPPP</b>	Centre d'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé
<b>CDOA</b>	Commission départementale d'orientation de l'agriculture
<b>CFE</b>	Centre de formalités des entreprises
<b>CP</b>	Contrat de parrainage
<b>DICA</b>	Déclaration d'intention de cessation d'activité
<b>DJA</b>	Dotation jeunes agriculteurs
<b>HCF</b>	Hors cadre familial
<b>JA</b>	Jeunes agriculteurs
<b>PDE</b>	Plan de développement de l'exploitation
<b>PAI</b>	Point accueil installation
<b>PIDIL</b>	Programme pour l'installation et le développement d'initiatives locales
<b>PIT</b>	Point info transmission
<b>PMTS-JA</b>	Prêts moyen terme spéciaux jeunes agriculteurs
<b>PPP</b>	Plan de professionnalisation personnalisé
<b>RDI</b>	Répertoire départ installation

# S'INSTALLER



# S'installer, c'est préparer, prévoir, décider

La Chambre d'agriculture accompagne votre réussite

Trouver du foncier, une exploitation

Construire un projet viable, vivable et pérenne

Etre armé pour mener à bien son exploitation



# Les candidats à l'installation

## Le Point Accueil Installation (PAI) : Porte d'entrée du parcours à l'installation

Le Point Accueil Installation est le lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour tous les candidats à la création ou la reprise d'exploitations en agriculture. D'accès gratuit pour les candidats, il bénéficie de financements publics. Toute personne, quel que soit son âge, son statut, le type de production et la maturité de son projet, peut s'adresser au PAI. Le chargé de mission du PAI peut apporter des réponses ou bien orienter vers le partenaire à même de faire progresser le projet.

Dans huit départements, la Chambre d'agriculture a été habilitée PAI. En Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Lot-et-Garonne et Vienne, le PAI est géré par une association. Sur l'ex Région Aquitaine, son périmètre est initialement prévu pour être plus large et aborder la problématique « transmission ».

### 13 717 personnes rencontrées au PAI depuis 5 ans

Depuis 2012, en moyenne annuelle, 2 743 personnes ont été accueillies sur les 12 départements.

Avec 2 977 entretiens individuels, l'année 2016 renforce encore la mission d'accueil du PAT.

Nombre d'entretiens individuels au PAI	Moyenne 2012-2016	2016
Dordogne	273	332
Gironde	228	270
Landes	187	163
Lot-et-Garonne	292	216
Pyrénées-Atlantiques	248	241
Corrèze	222	200
Creuse	168	172
Haute-Vienne	276	311
Charente	195	251
Charente-Maritime	260	342
Deux-Sèvres	212	268
Vienne	181	211
<b>Total</b>	<b>2743</b>	<b>2977</b>

### Profil des candidats accueillis en 2016

Face à la diversité des profils et des projets, les PAI ont un rôle majeur dans le parcours à l'installation.

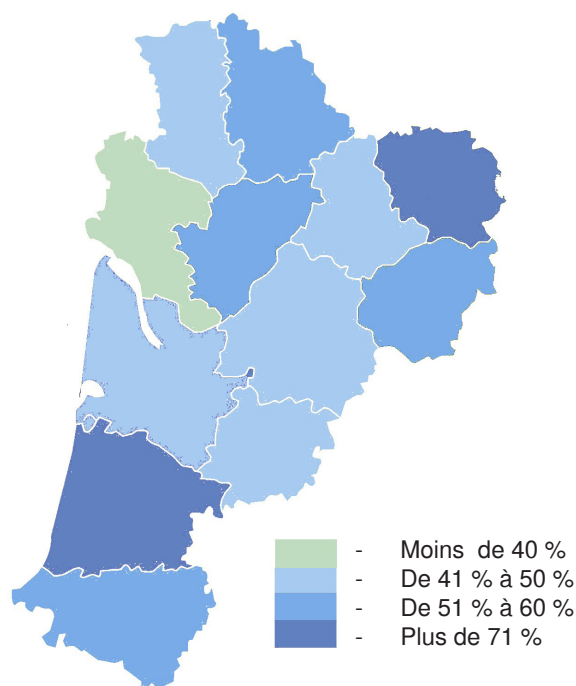
On retrouve à ce niveau du parcours la moitié de femmes. 51 % des personnes ont la capacité professionnelle et pourraient aborder le parcours avec un niveau de diplôme suffisant pour demander les aides nationales (DJA et Prêts bonifiés).

6 candidats sur 10 n'ont pas de parent agriculteur.

Par ailleurs, un tiers des personnes rencontrées retourne un autodiagnostic qui marque leur volonté de poursuivre une démarche de conduite de projet.

Ainsi, sur 3 000 accueils, 1 000 pourraient aboutir à une installation à court terme.

### Part des personnes rencontrées au PAI ayant la capacité agricole en 2016



Profil 2016	% femmes	% origine non agricole
Dordogne	42 %	57 %
Gironde	37 %	58 %
Landes	39 %	39 %
Lot-et-Garonne	38 %	58 %
Pyrénées-Atlantiques	41 %	59 %
Corrèze	34 %	72 %
Creuse	28 %	48 %
Haute-Vienne	42 %	67 %
Charente	31 %	60 %
Charente-Maritime	43 %	65 %
Deux-Sèvres	28 %	60 %
Vienne	40 %	60 %
<b>Total</b>	<b>37 %</b>	<b>60 %</b>

Sources : Points Accueil Installation Nouvelle-Aquitaine

# Le plan de professionnalisation personnalisé (PPP)

Le plan de professionnalisation personnalisé est une évaluation des compétences, suivie d'un plan d'actions pour sécuriser chaque projet d'installation éligible aux aides nationales. Chaque jeune réalise avec deux conseillers un état des lieux de ses compétences vis-à-vis de son projet d'installation afin de déterminer ses besoins en formation et/ou en stage.

En Nouvelle-Aquitaine, ce dispositif est coordonné par les Chambres départementales d'agriculture qui pilotent les centres d'élaboration des PPP. La mise en œuvre s'appuie sur des partenariats qui impliquent les structures qui accompagnent les porteurs de projet tels que les CFPPA, les CIVAM, les maisons familiales, les centres de gestion, les GAB, l'ARDEAR...

## Une légère progression des PPP en 2016

Depuis 2012, en moyenne, 870 porteurs de projet ont réalisé des entretiens PPP, soit 1 porteur de projet passé au PAI sur 3.

## Des préconisations diversifiées

Les objectifs de personnalisation sont réels. Pour 19 % des candidats, le stage 21 heures suffit. Alors que 24% des candidats a des préconisations qui se prolongent après l'installation.

La formation est très souvent utilisée comme mode d'acquisition de compétences (plus de 60 % des préconisations).

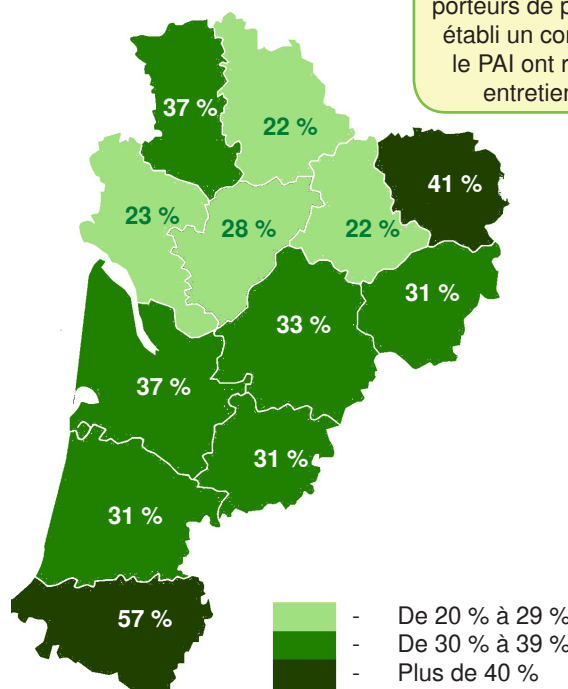
Le stage d'application est proposé dans 11 % des cas. Pour la majeure partie, il correspond à des acquisitions de compétences techniques pointues sur des durées assez courtes (moins de 2 mois). Le transfert des savoirs nécessite un réseau de « Maître exploitant » en adéquation avec les besoins identifiés dans ces plans de professionnalisation.

En 2016, le nombre de PPP validés a augmenté de 15 % par rapport à 2015. Cette amélioration se répercute sur le nombre d'installation avec DJA (Dotation Jeune Agriculteur).

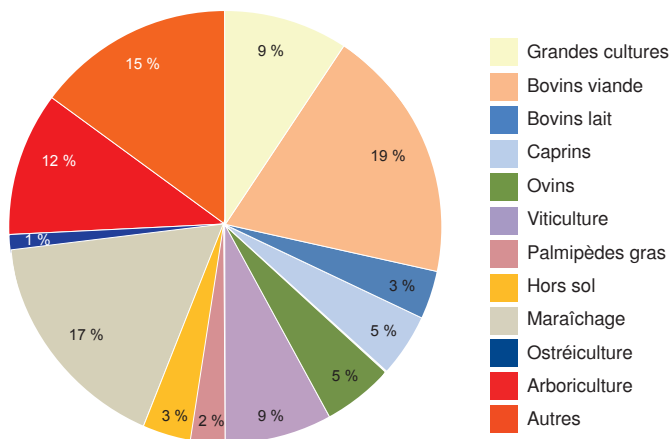
Evolution annuelle PPP	PPP agréés par an : moyenne 2012-2016	PPP validés par an : moyenne 2012-2016	PPP agréés 2016	PPP validés 2016
Dordogne	65	39	107	67
Gironde	90	51	101	87
Landes	44	36	50	45
Lot-et-Garonne	52	40	66	54
Pyrénées-Atlantiques	147	130	137	122
Corrèze	68	59	62	55
Creuse	71	61	70	71
Haute-Vienne	70	53	67	46
Charente	57	39	70	37
Charente-Maritime	65	47	79	56
Deux-Sèvres	97	76	99	75
Vienne	44	40	46	43
<b>Total</b>	<b>870</b>	<b>671</b>	<b>954</b>	<b>758</b>

## Ratio PPP agréés / contacts PAI

En 2016, 33 % des porteurs de projet ayant établi un contact avec le PAI ont réalisé un entretien PPP.



## Les secteurs de production identifiés dans le PPP



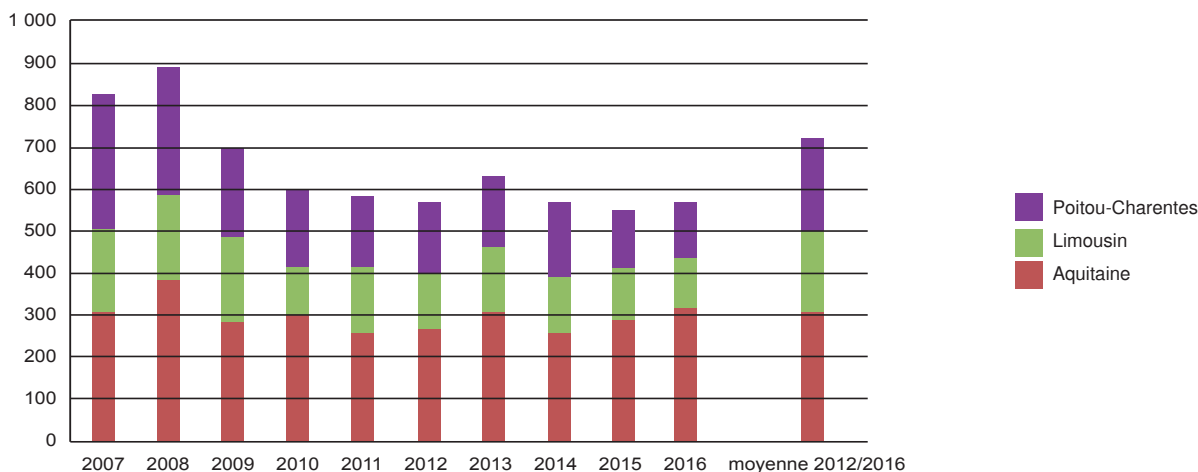
Sources : Chambres d'agriculture Nouvelle-Aquitaine



# Le nombre d'installations aidées par la DJA

Avec près de 6 600 DJA depuis 2007, la région Nouvelle-Aquitaine est une des grandes régions au niveau national en nombre d'installations aidées derrière Auvergne Rhône-Alpes, l'Occitanie et la Bretagne.

## Evolution régionale des installations aidées constatées en Nouvelle-Aquitaine depuis 2007

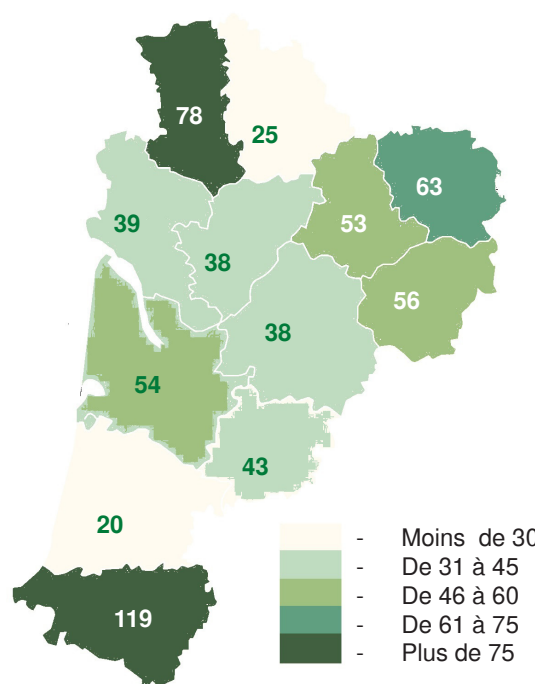


Après le pic enregistré en 2008 (940 installations aidées constatées), les chiffres s'orientent à la baisse pour se stabiliser autour de 600 depuis 6 ans.

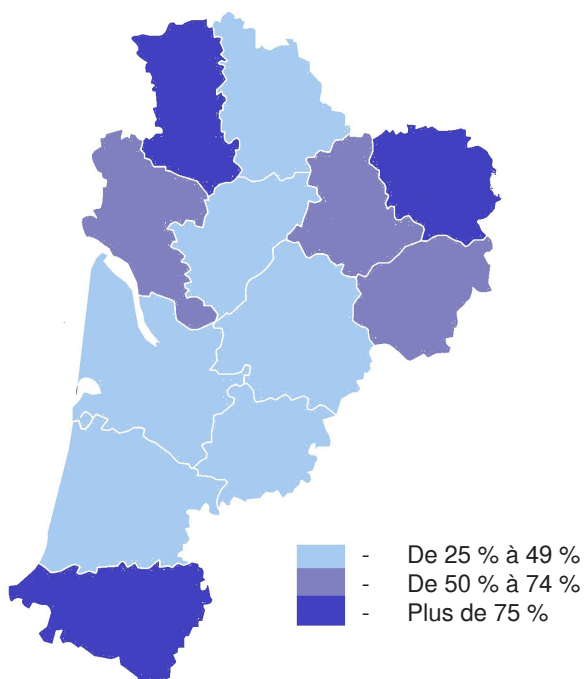
Cette situation s'explique en grande partie par la diminution des moyens de production libérés par les départs en retraite sur la même période.

Avec près de 550 installations aidées en 2016, la région Nouvelle-Aquitaine reste sur une dynamique fragile.

## Nouvelle-Aquitaine 2016 : DJA acceptées en commission départementale d'orientation agricole (CDOA)



## Taux d'installations avec la DJA sur la période 2012-2015 chez les moins de 40 ans



## Installations avec ou sans DJA chez les moins de 40 ans

L'installation avec DJA représente 54 % des installations totales des moins de 40 ans sur la période 2012-2015.

Cette moyenne régionale cache des disparités départementales très marquées.

Sur 3 départements, le taux d'installations avec DJA dépasse les 75 %.

Sources : Chambres d'agriculture Nouvelle-Aquitaine

# Le nombre d'installations aidées par la DJA

Répartition DJA 2016 par zone d'installation	Zone plaine	%	Zone défavorisée	%	Zone montagne	%
Dordogne	0	0 %	38	100 %	0	0 %
Gironde	38	70 %	16	30 %	0	0 %
Landes	9	45 %	11	55 %	0	0 %
Lot-et-Garonne	15	35 %	28	65 %	0	0 %
Pyrénées-Atlantiques	37	31 %	18	15 %	64	54 %
Corrèze	0	0 %	18	32 %	38	68 %
Creuse	0	0 %	45	71 %	18	29 %
Haute-Vienne	0	0 %	50	94 %	3	6 %
Charente	26	68 %	12	32 %	0	0 %
Charente-Maritime	24	62 %	15	38 %	0	0 %
Deux-Sèvres	34	44 %	44	56 %	0	0 %
Vienne	7	28 %	18	72 %	0	0 %
<b>Total</b>	<b>190</b>	<b>30 %</b>	<b>313</b>	<b>50 %</b>	<b>123</b>	<b>20 %</b>

Dans la grande région, la moitié des installations (50 %) avec DJA se réalise en zone défavorisée.

Les 12 départements ont des installations en zone défavorisée. Inversement, seuls 5 départements, ceux de l'ex région Limousin et les Pyrénées-Atlantiques ont un zonage montagne, ce qui explique un niveau régional de DJA en zone de montagne limité à 20 %. En Corrèze et dans les Pyrénées-Atlantiques, les installations en zone de montagne sont majoritaires.

## Montant DJA de base sur les 3 ex régions

	Plaine	Défavorisée	Montagne
Aquitaine	10 000	13 000	20 000
Limousin	10 000	14 000	24 000
Poitou-Charentes	9 000	11 000	

## La modulation de la DJA

2016 a instauré l'attribution d'une DJA modulée en fonction de critères nationaux et régionaux.

La modulation pour le critère Hors cadre familial concerne 29 % des dossiers.

Près de 7 dossiers sur 10 répondent aux critères de la modulation pour « Valeur ajoutée emploi » et pour « Agro-écologie ».

Les critères retenus pour déclencher ces deux modulations ne sont pas, en 2016, identiques entre les 3 ex régions.

Le travail d'harmonisation, enclenché par le Conseil régional et la DRAAF, a abouti à des modulations communes au 01/01/2017.

Modulation de la DJA en 2016 par département	Modulation hors cadre	%	Modulation Valeur Ajoutée / emploi	%	Modulation agro-écologie	%	Critère régional	%
Dordogne	20	53 %	24	63 %	30	79 %	15	39 %
Gironde	14	26 %	31	57 %	34	63 %	34	63 %
Landes	9	15 %	13	65 %	15	75 %	8	40 %
Lot-et-Garonne	10	23 %	14	33 %	22	51 %	9	21 %
Pyrénées-Atlantiques	21	18 %	101	85 %	115	97 %	102	86 %
Corrèze	21	38 %	39	70 %	32	57 %	0	0 %
Creuse	15	24 %	41	65 %	47	75 %	0	0 %
Haute-Vienne	17	32 %	52	98 %	48	91 %	0	0 %
Charente	11	29 %	21	55 %	23	61 %	20	53 %
Charente-Maritime	12	31 %	16	41 %	9	23 %	8	21 %
Deux-Sèvres	24	31 %	42	54 %	34	44 %	65	83 %
Vienne	12	48 %	14	56 %	15	60 %	15	60 %
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>29 %</b>	<b>408</b>	<b>65 %</b>	<b>424</b>	<b>68 %</b>	<b>276</b>	<b>44 %</b>

## Bonification DJA de base en fonction des critères de modulation des 3 ex régions

	HCF	Valeur ajoutée emploi	Agro-écologie	Critère régional
Aquitaine	20 %	20 %	20 %	15 %
Limousin	20 %	15 % à 25 %	10 % à 15 %	10 %
Poitou-Charentes	20 %	15 %	15 %	30 %

## Les critères régionaux

44 % des dossiers présentés en 2016 ont déclenché une modulation de DJA avec le critère régional.

Cette modulation n'est activée qu'en ex Aquitaine et en ex Poitou-Charentes.

Majoration de 30 %

Si l'installation est réalisée sur une exploitation avec de l'élevage

Majoration de 15 %

Assurance multi-risques ou remplacement

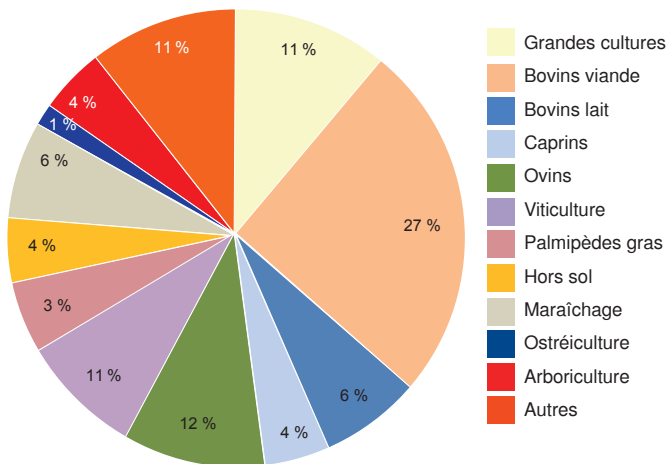
Majoration de 10 %

Reprise subie

Sources : Chambres d'agriculture Nouvelle-Aquitaine

# L'orientation technico-économique dominante des bénéficiaires de la DJA

## Région Nouvelle-Aquitaine : répartition des productions principales des DJA 2016 (%)



## Une agriculture diversifiée

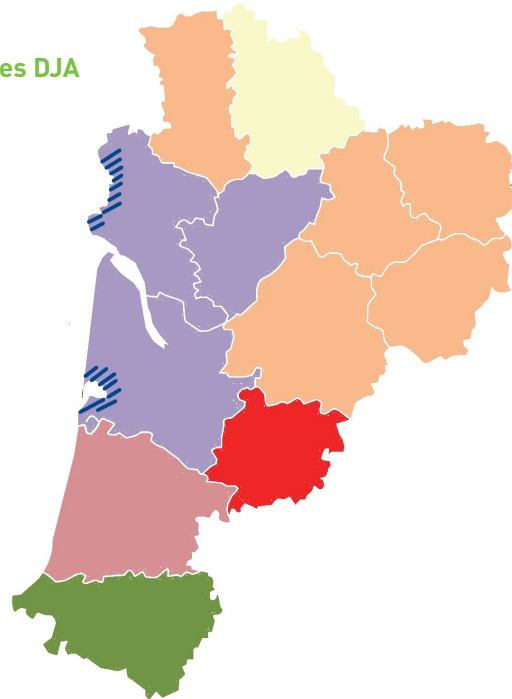
Les orientations rencontrées dans le cadre des projets d'installations aidées illustrent parfaitement la diversité des productions de la région. Il en découle un éclatement des productions principales.

L'élevage bovin viande est très fortement représenté. Il est dominant dans les départements de l'ex-région Limousin (plus de 80 % des installations en Corrèze et en Creuse).

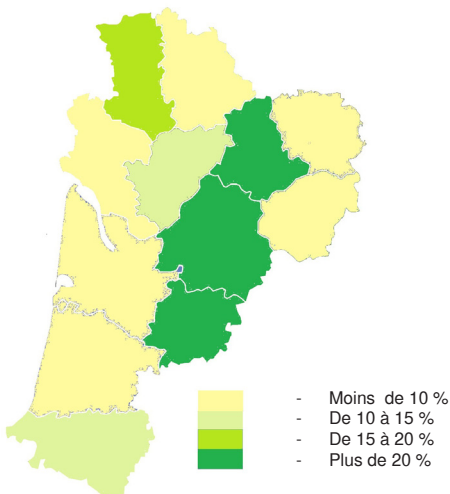
L'élevage ovin concentre 11 % des installations à l'échelon de la région Nouvelle-Aquitaine, soit près de 40 % des installations dans les Pyrénées-Atlantiques et 18 % dans la Vienne.

La viticulture représente également la production principale de 11 % des nouvelles installations avec la DJA. Elle est prédominante dans les départements de la Charente, de la Charente-Maritime et de la Gironde.

## Production principale dominante des DJA 2016 dans chaque département



## Pourcentage des installations en agriculture biologique sur les dossiers aidés 2016



## Des secteurs en progression

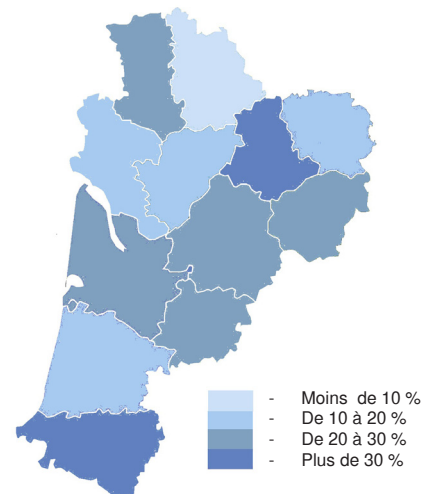
L'agriculture biologique est présente sur près de 14 % des projets 2016.

En progression constante depuis 7 ans, ce sont à la fois des processus de reconversion sur de l'activité d'élevage associés à de la vente directe ou du maraîchage organisé autour de structures de groupes (AMAP, circuits courts...).

La vente directe est rencontrée dans près du quart des projets.

Dans des proportions plus ou moins importantes, la recherche de circuits courts est une réelle opportunité pour tous ces projets.

## Pourcentage de vente directe sur les DJA 2016



Sources : Chambres d'agriculture Nouvelle-Aquitaine

# Le profil des jeunes installés

## Des profils qui évoluent

Sur la dernière décennie, la typologie des candidats à l'installation a changé. Le cadre familial n'est plus le modèle « unique » rencontré. Les porteurs de projet sont d'origines diversifiées avec des cursus hétérogènes, ce qui a modifié les modalités d'accompagnement.

Profil des candidats en 2016	Nombre de femmes	%	JA d'origine non agricole	%	Hors cadre familial	%	ATS	%
Dordogne	10	26 %	4	11 %	31	82 %	0	0 %
Gironde	18	33 %	11	20 %	16	30 %	0	0 %
Landes	7	35 %	13	65 %	3	15 %	0	0 %
Lot-et-Garonne	10	23 %	26	60 %	15	35 %	3	13 %
Pyrénées-Atlantique	38	32 %	24	20 %	23	19 %	1	1 %
Corrèze	15	27 %	21	38 %	21	15 %	1	2 %
Creuse	12	19 %	15	24 %	15	12 %	1	2 %
Haute-Vienne	13	25 %	17	32 %	17	38 %	1	3 %
Charente	11	29 %	9	24 %	10	27 %	0	0 %
Charente-Maritime	12	31 %	10	26 %	12	23 %	0	0 %
Deux-Sèvres	9	12 %	17	22 %	23	26 %	2	3 %
Vienne	4	16 %	3	12 %	12	46 %	0	0 %
<b>Total</b>	<b>159</b>	<b>25 %</b>	<b>170</b>	<b>27 %</b>	<b>221</b>	<b>32 %</b>	<b>9</b>	<b>1 %</b>

1/3 des installations avec DJA sont réalisées par des candidats Hors Cadre Familial.

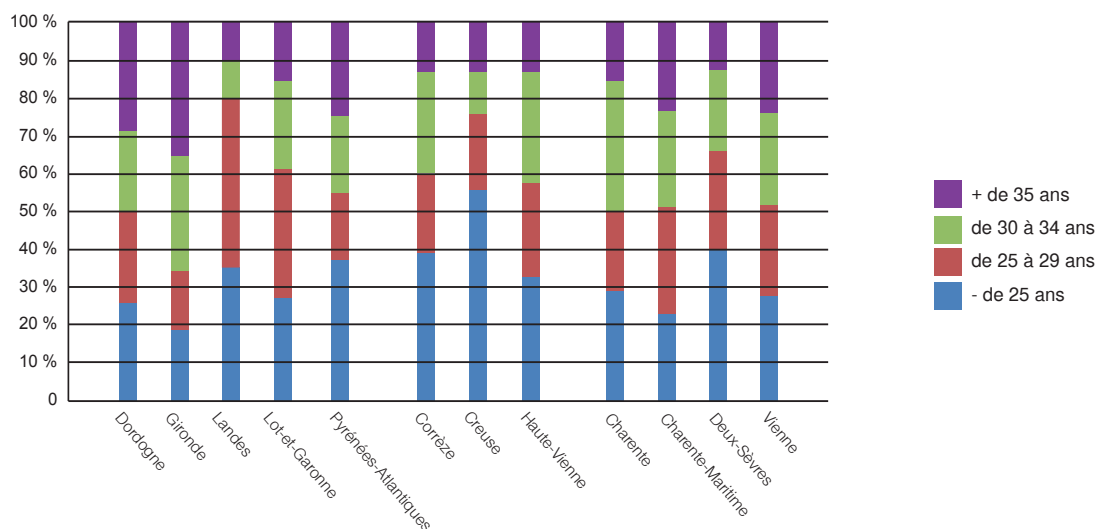
Ce taux est en constante progression depuis 20 ans, et participe pleinement à la dynamique du renouvellement des générations. En Vienne et en Dordogne, ce taux est plus marqué.

En 2016, la proportion de femmes qui s'installent avec les aides sur la région est de 25 %.

\*Un candidat est considéré d'origine agricole si au moins un des parents est ou a été agriculteur.

\*Un candidat est considéré hors cadre familial s'il n'a pas de lien de parenté (jusqu'au 3<sup>ème</sup> degré de parenté inclus) avec le cédant.

## Âges des candidats qui ont sollicité la DJA en 2016 dans chaque département

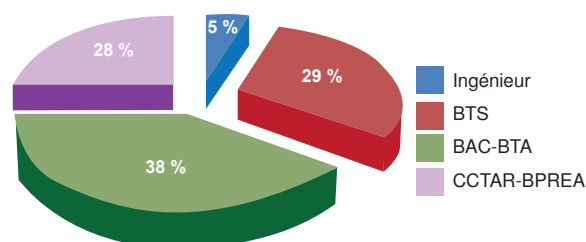


L'âge moyen de l'installation aidée sur la région Nouvelle-Aquitaine est de 27,5 ans. C'est une situation qui évolue peu depuis une dizaine d'années.

En 2016, moins de 15 % des porteurs de projet se sont installés après 35 ans, alors que plus des deux tiers avaient moins de 25 ans.

La proportion de jeunes titulaires d'un niveau IV est de 66 %. Un peu plus d'1/3 a un niveau de formation supérieur ou égal à Bac + 2, et parmi eux, 5 % ont un diplôme d'ingénieur.

## Niveau de formation agricole des candidats qui ont sollicité la DJA en Nouvelle-Aquitaine



Sources : Chambres d'agriculture Nouvelle-Aquitaine

## Modulation de la DJA

### Une Nouvelle DJA identique sur les 12 départements de la région Nouvelle Aquitaine qui intègre la modulation de l'effort d'investissement

Dans un contexte agricole fragile où on constate une baisse régulière du nombre des exploitations, la politique régionale pour l'installation en agriculture constitue un enjeu fort en termes de création d'emploi, de développement économique et d'aménagement du territoire.

La région Nouvelle-Aquitaine est une réelle opportunité car la diversité des exploitations et des systèmes que l'on peut croiser des Pyrénées-Atlantiques à la Creuse ou les Deux-Sèvres a conduit les différents partenaires de la politique régionale à l'installation et à la transmission à développer des systèmes d'accompagnements innovants et ambitieux : Point accueil installation et Point accueil transmission, portage du foncier, formation transmission, Prêts d'Honneur...

Depuis la réforme territoriale, Conseil Régional, services de l'État en région, ensemble des acteurs sociaux économiques ont travaillé ensemble afin d'harmoniser les principaux outils d'intervention majeurs : la Dotation Jeune Agriculteur, le Prêt d'Honneur ainsi que l'accompagnement en amont de l'installation et dans les années qui la suivent. Aujourd'hui ces trois dispositifs sont actifs sur tout le territoire de la grande région.

### L'Harmonisation des 3 programmes de développement rural (PDR) sur la DJA n'a pas été sans difficultés

1 objectif : parvenir à un dispositif simple, notamment d'un point de vue administratif

2 contraintes :

- des maquettes financières de chaque PDR propres à chaque ancienne région ;
- l'intégration d'une 4ème modulation calculée en fonction de l'effort de reprise et de modernisation de l'exploitation, pour pallier l'arrêt des prêts bonifiés. Seuls les investissements supérieurs à 100 000 € peuvent bénéficier de la 4ème modulation. Les investissements fonciers sont plafonnés à 50 000 €.

- une DJA de base

Zones	Plaine	Défavorisée	Montagne
Montants de base	11 000 €	14 000 €	24 000 €

- 4 modulations (pas de modulation régionale)

Modulations	HCF	VAE	AE	Effort de reprise et de modernisation
Taux	20 %	25 %	15 %	Entre 100 000 € et 250 000 € : forfait de 9 000 €. Au-delà de 250 000 € : forfait de 13 000 €

*Il n'y a pas de limite dans le calcul des modulations.*

Des critères communs :

Hors cadre familial (HCF)	Valeur ajoutée et emploi (VAE) : critère emploi ou cumuler 2 critères pour les autres	Agro-écologie (AE) : 1 critère
Définition nationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'emploi : + 0,5 ETP</li> <li>• Production sous SIQO (Signe d'identification de la qualité ou de l'origine, hors AB)</li> <li>• Adhésion CUMA ou achat de matériel neuf en copropriété</li> <li>• Vente directe</li> <li>• Atelier de transformation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture Biologique (maintien ou conversion)</li> <li>• Adhésion à un GIEE</li> <li>• Certification environnementale niveaux 2 et 3</li> </ul>



Depuis le 10 mars, cette nouvelle DJA est active dans les départements.

Ainsi, tous les jeunes éligibles qui présentent leur dossier d'installation en CDOA, quel que soit le département de la région, peuvent prétendre, après cette date, à cette nouvelle DJA.

## Les financements innovants



Avec l'évolution des profils des porteurs de projet (hors cadre familial, demandeurs d'emploi, hors DJA qui représentent au moins 50 % dans la Nouvelle-Aquitaine, ...) et l'investissement des projets agricoles de plus en plus capitalistiques, se développent des outils financiers qui aident les institutions bancaires à partager le risque. Cette présentation n'est pas exhaustive mais retrace les acteurs qui déjà s'impliquent sur le territoire Nouvelle-Aquitaine. Le Prêt d'honneur et la garantie de la SIAGI sont des dispositifs soutenus par la Région Nouvelle-Aquitaine.

### Les prêts solidaires (des prêts qui aident à passer le CAP !)

- Le prêt d'honneur initiative Aquitaine Agri. Pour les installations non éligibles DJA, c'est un prêt d'honneur de 5 000 € à 20 000 € à 0 % sans garantie avec obligation d'un prêt bancaire adossé. A ce jour, plus de 180 porteurs de projet ont bénéficié de ce dispositif, aujourd'hui étendu à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.

Région Nouvelle-Aquitaine						
Plateforme	Nombre de porteurs soutenus	Cadre familial		PH moyen	Prêts bancaires adossés moyen	Montant total moyen
		OUI	NON			
Initiative Béarn	2	1	1	16 000	23 500	31 500
Initiative Gironde	25	19	6	16 225	77 763	85 236
Initiative Landes	2	2	0	20 000	68 782	78 782
Initiative Lot et Garonne	10	7	4	13 211	78 728	86 078
Initiative Périgord	38	26	9	17 029	114 071	131 022
Initiative Creuse	3	2	1	20 000	142 603	161 270
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>57</b>	<b>21</b>	<b>16 461</b>	<b>95 980</b>	<b>107 236</b>

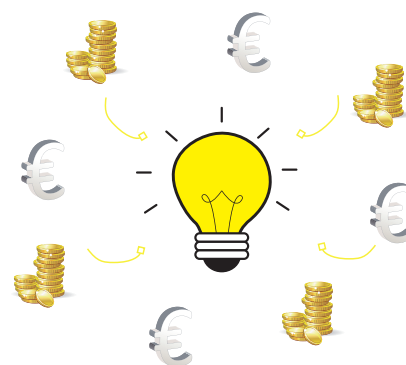
- Le prêt de la Caisse Sociale de Développement Local. C'est un prêt pouvant aller jusqu'à 12 000 € avant ou après l'installation (pouvant être positionné sur le BFR et/ou les stocks sans garantie) issu principalement du crédit municipal, de la ville de Bordeaux et de la caisse d'épargne. Il peut être cumulé avec le prêt d'honneur initiative. A ce jour, les territoires couverts sont la Gironde, la Dordogne et le Lot et Garonne mais la co-présidence souhaite la développer à l'ensemble du territoire français.

### Les garanties

- France Active. Grâce à ses garanties d'emprunts bancaires, elle partage les risques avec l'entrepreneur et garantit les remboursements de ses crédits professionnels sans faire appel à l'hypothèque ou aux garanties proposées par les banques (plus coûteuses certaine fois). Les possibilités de garantie peuvent être à hauteur de 45 000 € et peuvent partager le risque avec d'autres garanties si le montant est plus élevé.
- Fond de Garantie à l'Initiative des Femmes. Même principe de la France Active mais en faveur des femmes souhaitant créer, reprendre ou développer une entreprise.
- SIAGI (Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissement). La possibilité de garantie peut être réalisée jusqu'à 150 000 €.
- EUROGAGE. C'est un warrant agricole. L'exploitant peut affecter une chose issue d'un cycle biologique ou un bien d'exploitation agricole en garantie d'une créance. Ce dispositif permet le financement de l'exploitation sans dépossession. La rédaction et l'inscription sont réalisées au tribunal d'instance avec contrôle physique sur le site, valable 5 ans.

### Les financements participatifs

- MIIMOSA : Miimosa est un financement participatif à destination des agriculteurs. Il fonctionne sur le principe du don-contre-don. En échange de leur financement, les contributeurs recevront des contreparties liées au projet. Les porteurs de projet perçoivent un financement dès lors que 60 % de l'objectif est atteint. Si un projet n'atteint pas 60 % de son objectif de collecte, cela ne coûte rien.
- BULB IN TOWN : financement participatif sous forme de dons (comme Miimosa) et sous forme d'actions. Il aide surtout les commerces de proximité mais s'intéresse de plus en plus aux agriculteurs.



Sources : Comité de programmation Initiative Aquitaine

# TRANSMETTRE



# Le renouvellement des générations

## Un accroissement des départs

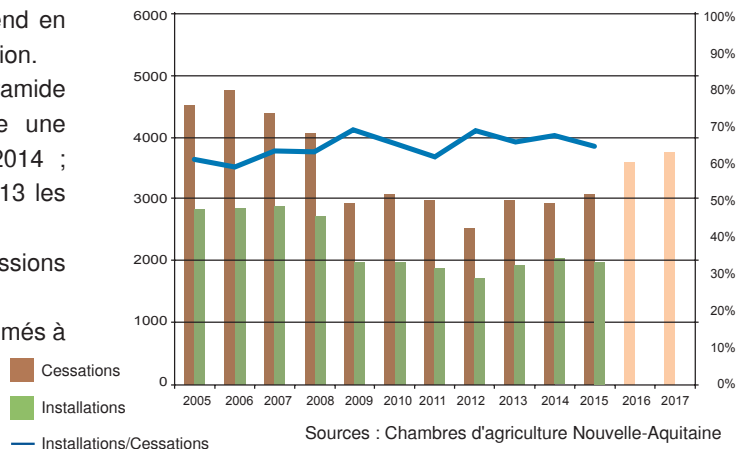
Le taux de renouvellement d'actifs agricoles dépend en grande partie du ratio départ en retraite sur installation.

Le graphique ci-dessous nous montre que la pyramide des âges des actifs agricoles laisse apparaître une augmentation des cessations d'activité depuis 2014 ; une situation nouvelle, car sur la période 2008-2013 les départs étaient ralentis.

Dans ce contexte, les réflexions sur les transmissions d'exploitations agricoles devront évoluer.

C'est plus de 3 500 départs par an qui sont programmés à partir de cette année.

## Dynamique du renouvellement des actifs sur la région

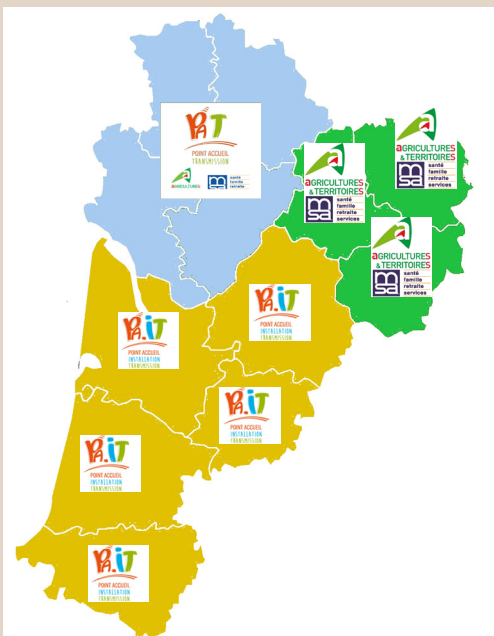


## Les Points Accueil Transmission (PAT)

Un dispositif initié en ex Limousin

Mis en place en Haute-Vienne fin 2013, puis décliné en Corrèze et en Creuse en 2016, le Point Accueil Transmission constitue la 1<sup>ère</sup> démarche pour tous les exploitants agricoles s'interrogeant sur leur cessation d'activité et la transmission de leur exploitation, qu'ils aient ou non un repreneur identifié.

Afin d'assurer un soutien de qualité auprès de ce public, les Chambres d'Agriculture de l'ex Limousin ont établi un partenariat avec la MSA. En mettant en commun leurs moyens pour conduire l'ensemble des missions du PAT, les deux structures garantissent ainsi une information la plus complète et la plus actualisée à destination de chaque exploitant.



### Missions du PAT

Le PAT a pour mission d'accueillir, d'informer, d'écouter et d'orienter vers les structures compétentes chaque futur cédant. L'entretien, individuel et gratuit, permet aussi d'établir, pour ce public, un parcours personnalisé et un accompagnement adapté.

Au-delà des questions récurrentes sur les droits à la retraite, les préoccupations des futurs cédants concernent également les modalités de transmission du foncier, la valeur des entreprises, la recherche de repreneur...

Véritable structure pivot de la transmission, les PAT ont vocation à être étendus à l'ensemble de la Région Nouvelle Aquitaine.

Dès 2017, ils seront mis en place en ex Poitou Charentes en partenariat avec la MSA. Une réflexion est également engagée en ex Aquitaine.





# Les cédants inscrits au RDI

## Le Répertoire Départ Installation (RDI)

L'accompagnement dans le choix d'un repreneur hors du cadre familial est la vocation du Répertoire Départ Installation (RDI). Il sert de lien entre les cédants sans successeur et les porteurs de projet en recherche d'une exploitation.

Chaque année, ce sont plus de 300 nouvelles exploitations qui sont enregistrées et 800 candidats qui se manifestent.

### Les Chiffres du RDI en région

1 700 candidats en recherche d'exploitation  
900 exploitations à transmettre  
2 500 mises en relation

### Des disparités départementales

Les difficultés rencontrées par les cédants pour transmettre leurs outils de production dépendent de nombreux facteurs, mais la transmission est souvent plus complexe en élevage.

L'anticipation est un axe majeur d'animation des répertoires et leur implication dans le paysage de la transmission dépend beaucoup du travail sur le terrain et du repérage.

Si la cession totale de l'entreprise représente le scénario le plus souvent constaté sur la région, la recherche d'associés au sein de GAEC ou EARL est une situation assez courante dans les départements d'élevages.

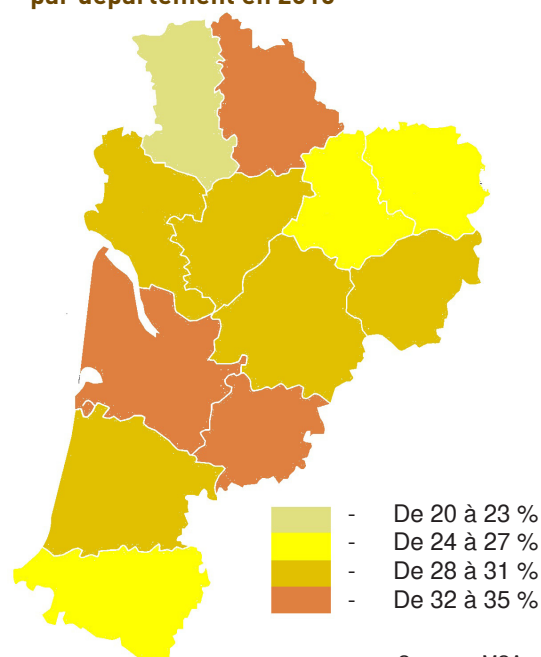
### Offres d'exploitations par département

RDI	Inscriptions annuelles Cédant en moyenne sur 2012-2016	Inscription Cédant 2016
Dordogne	45	45
Gironde	12	7
Landes	11	21
Lot-et-Garonne	16	18
Pyrénées-Atlantiques	16	29
Corrèze	16	19
Creuse	11	21
Haute-Vienne	30	40
Charente	31	23
Charente-Maritime	29	21
Deux-Sèvres	69	68
Vienne	31	34
<b>Total</b>	<b>316</b>	<b>346</b>

### Type de recherche au RDI par département

RDI	Cessation d'atelier	Cession totale	Recherche d'associé en remplacement	Recherche d'associé en supplément
Dordogne	4 %	71%	20%	4%
Gironde	0 %	100%	0%	0 %
Landes	0 %	NC	NC	0 %
Lot-et-Garonne	0 %	83 %	17 %	0 %
Pyrénées-Atlantiques	3 %	48%	6%	42 %
Corrèze	0 %	65 %	30 %	5 %
Creuse	5%	79%	16 %	0%
Haute-Vienne	0 %	74 %	26 %	0 %
Charente	3 %	80 %	8 %	9 %
Charente-Maritime	6 %	63 %	6 %	25 %
Deux-Sèvres	5 %	59 %	22 %	14 %
Vienne	9 %	58%	17 %	17 %
<b>Total</b>	<b>4 %</b>	<b>66 %</b>	<b>16 %</b>	<b>14 %</b>

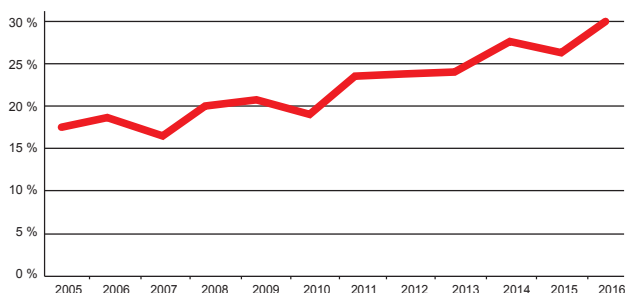
### Taux de chefs d'exploitation de plus de 55 ans par département en 2015



Sources : MSA

# Les porteurs de projet inscrits au RDI

## Taux d'installation hors cadre familial Pour les bénéficiaires de la DJA



## Installation hors cadre familial

Contrairement aux générations passées, la transmission dans le cadre familial n'est plus systématique. Aujourd'hui, 32 % des installations avec la DJA est concerné par cette typologie.

Bien souvent, le repreneur ne connaît ni l'ancien exploitant, ni même la localité dans laquelle il envisage de créer son entreprise.

La découverte de l'exploitation et de son environnement économique, technique et réglementaire est une étape essentielle pour la construction et la réussite du projet.

## Inscriptions des Candidats au RDI par département

RDI 2016	Inscriptions annuelles Porteur de projet en moyenne sur 2012-2016	Inscriptions Porteur de projet 2016	% de femmes	- de 25 ans	de 25 à 39 ans	+ de 40 ans
Dordogne	103	79	30 %	5 %	62 %	33 %
Gironde	27	12	8 %	17 %	42 %	42 %
Landes	50	51	22 %	16 %	45 %	39 %
Lot-et-Garonne	43	36	42 %	11 %	47 %	42 %
Pyrénées-Atlantiques	33	70	47 %	11 %	60 %	29 %
Corrèze	81	84	67 %	19 %	52 %	29 %
Creuse	40	26	22 %	16 %	56 %	28 %
Haute-Vienne	92	87	20 %	20 %	48 %	32 %
Charente	72	86	30 %	27 %	55 %	18 %
Charente-Maritime	73	58	22 %	25 %	62 %	13 %
Deux-Sèvres	133	121	18 %	27 %	48 %	25 %
Vienne	73	58	15 %	26 %	55 %	19 %
<b>Total</b>	<b>823</b>	<b>768</b>	<b>30 %</b>	<b>26 %</b>	<b>53 %</b>	<b>21 %</b>

En 2016, 768 candidats se sont inscrits au RDI des 12 départements. Ce chiffre est en recul par rapport à la moyenne de la période de référence.

Les répertoires qui proposent le plus grand nombre d'offres (voir page précédente) sont aussi ceux qui recensent le plus d'inscriptions de candidats (Deux-Sèvres, Dordogne).

Les femmes représentent un quart des candidats.

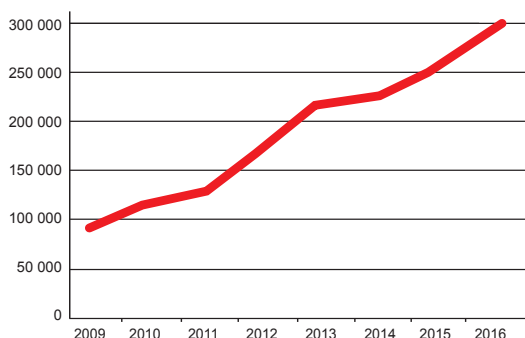
20 % des candidats sont âgés de plus de 40 ans.

## Evolution de la consultation du site [www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com)

Le site [www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com), diffuseur des offres d'exploitations, est utilisé par les différents RDI de la région.

Avec en permanence un nombre d'offres significatif, le site est en constante progression en terme de consultations.

Pour la région Nouvelle-Aquitaine, on en compte 300 000 pour 2016.



RDI	Parrainage en moyenne annuelle sur 2012-2016	Nombre de parrainage sur 2016
Dordogne	15	15
Gironde	2	2
Landes	4	2
Lot-et-Garonne	2	3
Pyrénées-Atlantiques	17	20
Corrèze	9	10
Creuse	5	5
Haute-Vienne	8	7
Charente	4	3
Charente-Maritime	6	5
Deux-Sèvres	23	22
Vienne	9	7
<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>101</b>

# Les dispositifs pour faciliter la transmission

## L'Accompagnement à l'Installation-Transmission en Agriculture (AITA)



La transmission est toujours un moment délicat qui soulève beaucoup de questions. L'anticipation est donc le meilleur moyen de travailler sereinement la recherche de solutions, surtout si l'on se projette sur un scénario de reprise hors du cadre familial

Le dispositif AITA (Accompagnement à l'Installation-Transmission en Agriculture) mis en place par l'Etat et la Région a pour objectif d'agir sur la dynamique du renouvellement des générations.

Par le biais d'aides directes ou d'aides au conseil, ce programme vise à faciliter la recherche de candidats avec le RDI, en incitant les cédants à mener ces réflexions le plus en amont possible.

19

### Les aides directes

- Incitation du cédant à l'inscription au RDI : **3 000 €**

Cette aide est destinée à encourager les futurs cédants à s'inscrire au Répertoire Départ Installation (RDI) départemental en vue de rechercher un jeune repreneur

- Aide à la transmission globale du foncier : **1 500 €**

Ce dispositif a pour objectif de soutenir l'implication du futur cédant, dans le cadre d'une cession hors cadre familial, auprès des propriétaires fonciers afin qu'une transmission de l'exploitation soit faite auprès du repreneur.

- Aide au contrat de génération en agriculture : **4 000 €** -> salarié **2 000 €** -> stagiaire

Cette aide a pour objectif d'encourager un exploitant agricole (ou un associé-exploitant) à employer un jeune salarié ou un stagiaire dans la perspective de lui céder son exploitation (ou ses parts sociales).

### Les aides au conseil

- Conseil d'accompagnement en amont de la transmission

- évaluer les points forts et points faibles de l'exploitation en termes d'attractivité  
- construire un plan d'action stratégique pour améliorer la transmissibilité de l'exploitation

- Diagnostic d'exploitation à céder

- approcher la valeur de l'entreprise  
- construire un plan d'action transmission

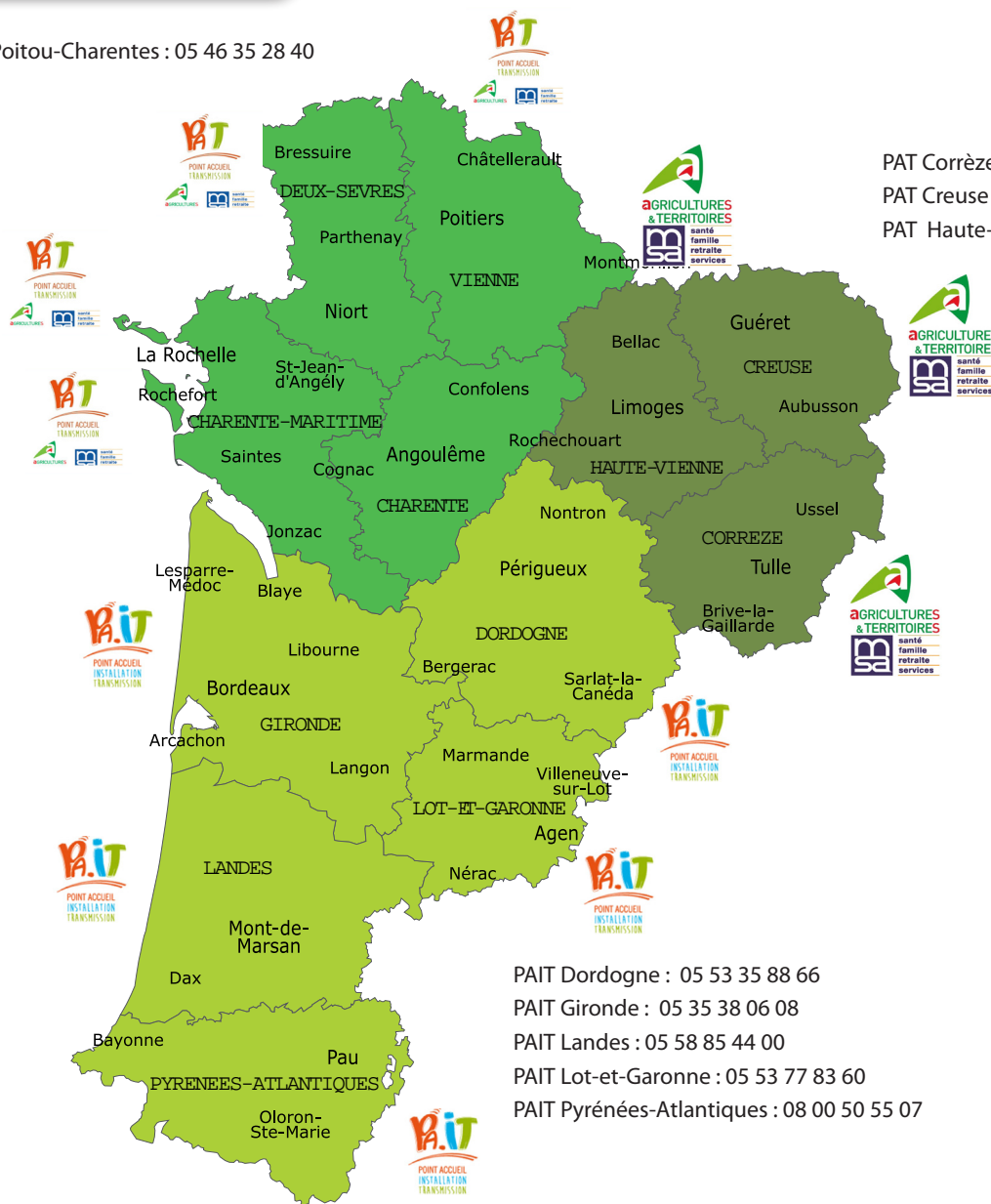
Prise en charge de 80 % du coût HT avec un plafond de 1 500 €





## Les Points Accueil Transmission

PAT ex Poitou-Charentes : 05 46 35 28 40



PAT Corrèze : 05 55 21 55 53

PAT Creuse : 05 55 61 50 41

PAT Haute-Vienne : 05 87 50 42 33

PAIT Dordogne : 05 53 35 88 66

PAIT Gironde : 05 35 38 06 08

PAIT Landes : 05 58 85 44 00

PAIT Lot-et-Garonne : 05 53 77 83 60

PAIT Pyrénées-Atlantiques : 08 00 50 55 07

### Contacter les Chambres d'agriculture de la Nouvelle-Aquitaine :

16 - Charente - ANGOULEME - 05 45 24 49 49 - [www.charente.chambagri.fr](http://www.charente.chambagri.fr)

17 - Charente-Maritime - LA ROCHELLE - 05 46 50 45 00 - [www.charente-maritime.chambagri.fr](http://www.charente-maritime.chambagri.fr)

19 - Corrèze - TULLE - 05 55 21 55 21 - [www.limousin.synagri.com](http://www.limousin.synagri.com)

23 - Creuse - GUERET - 05 55 61 50 00 - [www.limousin.synagri.com](http://www.limousin.synagri.com)

24 - Dordogne - PERIGUEUX - 05 53 35 88 88 - [www.dordogne.chambagri.fr](http://www.dordogne.chambagri.fr)

33 - Gironde - BORDEAUX - 05 56 79 64 00 - [www.gironde.chambagri.fr](http://www.gironde.chambagri.fr)

40 - Landes - MONT-DE-MARSAN - 05 58 85 45 45 - [www.landés.chambagri.fr](http://www.landés.chambagri.fr)

47 - Lot-et-Garonne - AGEN - 05 53 77 83 83 - [www.lot-et-garonne.chambagri.fr](http://www.lot-et-garonne.chambagri.fr)

64 - Pyrénées-Atlantiques - PAU - 05 59 80 70 00 - [www.pa.chambagri.fr](http://www.pa.chambagri.fr)

79 - Deux-Sèvres - PRAHECQ - 05 49 77 15 15 - [www.deux-sevres.chambagri.fr](http://www.deux-sevres.chambagri.fr)

86 - Vienne - MIGNALOUX-BEUVOIR - 05 49 44 74 74 - [www.vienne.chambagri.fr](http://www.vienne.chambagri.fr)

87 - Haute-Vienne - LIMOGES - 05 87 50 40 00 - [www.limousin.synagri.com](http://www.limousin.synagri.com)